

OEWG-I/2 Election des membres du Comité chargé d'administrer le mécanisme visant à favoriser l'application ou le respect des obligations

Le Groupe de travail à composition non limitée,

Rappelant la décision VI/12 relative à la création d'un mécanisme visant à favoriser l'application et le respect des obligations de la Convention,

Rappelant également la décision VI/13 relative à la procédure provisoire pour l'élection des membres du Comité chargé d'administrer le mécanisme visant à favoriser l'application et le respect des obligations,

1. Elit, au nom de la Conférence des Parties, les membres ci-après du Comité chargé d'administrer le mécanisme visant à favoriser l'application et le respect des dispositions :

Pour la région Afrique

1. M. Rachid Ouali – Algérie (pour un mandat)
2. M. Prakash Kowlessar – Maurice (pour deux mandats)
3. M. Ibrahima Sow – Sénégal (pour deux mandats)

Pour la région Asie

4. M. Xia Yingxian – République populaire de Chine (pour deux mandats)
5. M. Akiho Shibata – Japon (pour deux mandats)
6. Mme Hajah Rosnani Ibrahim – Malaisie (pour un mandat)

Pour la région Europe centrale et orientale

7. M. Givi Kalandadze – Géorgie (pour deux mandats)
8. M. Gordana Petkovic – Serbie et Monténégro (pour un mandat)
9. M. Pavel Suian – Roumanie (pour deux mandats)

Pour la région Amérique latine et Caraïbes

10. M. Miguel Angel Hildmann – Argentine (pour deux mandats)
11. Mme Maria Angelica Ikeda – Brésil (pour un mandat)
12. M. Mauricio Garcia-Velasco – Mexique (pour deux mandats)

Pour la région Europe occidentale et autres Etats

13. M. Hugh Adsett – Canada (pour deux mandats)
14. M. Veit Koester – Danemark (pour un mandat)
15. M. Roy Watkinson – Royaume-Uni (pour deux mandats)

2. Prie le secrétariat de prendre les dispositions nécessaires à la tenue de la première réunion du Comité, qui se tiendra parallèlement à la deuxième réunion du Groupe de travail à composition non limitée;

3. Prie également le secrétariat de diffuser l'ordre du jour provisoire de la première réunion du Comité à ses membres avant la tenue de cette réunion.